



Téléfax: (41-22)-917 9022  
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE  
Téléx: 41 29 62  
Téléphone: (41-22) 917 9332/ 917 9210  
Internet: www.ohchr.org  
E-mail: registry@ohchr.org



Address:  
Palais des Nations  
CH-1211 GENEVE 10

Reference: CAT/OP/SP/10/1

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de se référer aux dispositions des articles 5 à 9 du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Protocole facultatif), concernant l'élection des membres du Sous-Comité de la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Sous-Comité de la prévention), et à la Note Verbale du 12 mai 2010, par laquelle le Secrétaire-général a invité le Gouvernement de Votre Excellence à communiquer le(s) nom(s) du (des)(de la) candidat(e)(s) qu'il aura désigné(e) (s) en vue de l'élection des membres du Sous-Comité de la prévention conformément aux articles 6 et 7 du Protocole facultatif.

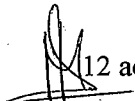
Dans sa Note Verbale du 12 mai 2010, le Secrétaire-général avait indiqué une date-limite pour la soumission des candidatures, à savoir au plus tard le 11 août 2010. Dans la mesure où le nombre de membres du Sous-Comité de la prévention doit être porté à vingt-cinq suite à la cinquantième ratification, conformément à l'article 5(1) du Protocole facultatif, et en raison du nombre insuffisant de nominations à cet effet, le Secrétaire-général encourage vivement le Gouvernement de Votre Excellence à soumettre des nominations de candidat(e)(s) afin de permettre l'élargissement du Sous-Comité de la prévention à vingt-cinq membres. Le Secrétaire général apprécierait la réception de ces nominations dès que possible et au plus tard le **11 septembre 2010**.

Le Secrétaire-général attire l'attention sur le fait que la présente prolongation du délai pour la soumission des candidatures en raison de l'absence d'un nombre suffisant de nominations de la part des Etats parties dans le délai originellement imparti pourrait affecter la disponibilité des documents dans les langues de travail de la réunion.

La troisième réunion des États parties au Protocole facultatif sera convoquée par le Secrétaire général, à l'Office des Nations Unies à Genève, le **jeudi 28 octobre 2010**. Les États parties éliront cinq membres du Sous-Comité de la prévention pour pourvoir les sièges des membres dont le mandat expirera le 31 décembre 2010 ainsi que quinze membres additionnels conformément à l'article 5(1) du Protocole facultatif.

Tout document relatif aux élections sera disponible sur le site internet du Haut Commissariat aux droits de l'homme, <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/opcat/elections2010.htm>. Les candidatures, ainsi qu'une notice biographique concernant le (la)(s) candidat(e)(s) à rédiger conformément au formulaire Word déjà transmis, doivent être adressées au Secrétaire général, auprès du Haut Commissariat aux droits de l'homme, Office des Nations Unies à Genève, 1211 Genève 10, Suisse, en version électronique Word à [mkierulf@ohchr.org](mailto:mkierulf@ohchr.org), et copiés à [evaldiviadevfyfe@ohchr.org](mailto:evaldiviadevfyfe@ohchr.org). La notice biographique ne devra pas excéder 38 lignes.

Le Secrétaire général, conformément à l'article 6(3) du Protocole facultatif, dressera une liste par ordre alphabétique de tous les candidats ainsi désignés, avec une indication des États parties qui les auront désignés, et la communiquera au Gouvernement de Son Excellence, en même temps que des informations concernant la troisième réunion des États parties.

 12 août 2010